

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Service de Garde L'Envolée Inc.	Numéro de permis 2016076	Date d'inspection Le 26 janvier 2021	
Nom de l'établissement Garderie Les Hirondelles		Numéro de téléphone (506) 453-7700	
Adresse 160-A Eco Terra Drive Fredericton NB E3A 9M1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jennifer Godin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
28(1) L'exploitant d'un établissement agréé ne peut modifier la superficie prévue pour fournir des services ni faire un ajout à un bâtiment ou à un établissement ni modifier ceux-ci en tout ou en partie que si le ministre a approuvé les changements par écrit.	28(1)	09 févr. 2021	
<p>Commentaires : Durant l'inspection de surveillance effectué aujourd'hui, il était observé que l'exploitant a des enfants d'âge scolaire inscrit sur ce permis. Le permis des Hirondelles (2016076) est présentement agréé pour les enfants d'âge préscolaires et non les enfants scolaires.</p> <p>Le formulaire « demandes de changements » pour l'addition du groupe d'âge scolaires a été remis à la directrice par le mentor en assurance de la qualité le 3 décembre 2020, et n'ont pas encore été reçus par le ministère. On vous demande d'avoir la demande de changement avec tous les document requis par 9 février 2021.</p> <p>De plus, un groupe d'après classe utilise une salle de classe dans l'école qui n'est pas agréée par le ministère. Vous ne pouvez pas utiliser des espaces qui n'ont pas été agréés par notre département. Donc, si vous voulez utiliser l'espace vous devez soumettre un formulaire de demande de changements avec tous les documents requis à votre mentor en assurance de la qualité par le 9 février 2021. Entre-temps, ce groupe d'après classe peut utiliser la cafétéria , car elle a été agréée par notre département.</p>			
28(3) Le lieu d'exploitation d'un établissement agréé respecte : a) les normes d'éclairage, de ventilation et les autres normes générales de santé que prévoit la Loi sur la santé publique.	28(3)(a)	29 janv. 2021	
<p>Commentaires : Vous opérez présentement une classe de cuisine où vous préparez de la nourriture avec les enfants qui n'a pas été approuver par santé publique. Santé publique vous demande depuis le mois de novembre de leur donner plus d'informations et vous n'avez pas répondu à leurs demandes. Donc, je vous demande d'envoyer l'information requise à santé publique d'ici le 29 janvier. Cela dit, vous pouvez continuer à utiliser la classe même, car elle a été agréée par notre département. Cependant, vous ne pouvez pas faire de la nourriture avec les enfants jusqu'à ce que vous soyez approuvé par santé publique.</p>			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments.	39(2)(b)	26 janv. 2021	26 janv. 2021
<p>Commentaires : La lacune est maintenant conforme.</p> <p>L'armoire où se trouve les médicaments n'étaient pas barrés dans la salle 133 lorsque je suis arrivé à la garderie. Par contre, je les à barrés avant mon départ.</p>			

Commentaires généraux

Le ministère vous demande de fournir un plan détailler de comment se déroule votre nouveau programme d'après classe à votre mentor en assurance de la qualité avant le 5 février 2021 pour révision.

original signé par  
Jennifer Godin

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 janvier 2021

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Vicky Fraser

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 janvier 2021

\_\_\_\_\_  
Date